Image not found or type unknown

Cram et rente accident du travail

Par **mamoune**, le **25/04/2009** à **18:27**

Bonjour,

Recherche tous renseignements, concernant la :

"RENTE ACCIDENT DU TRAVAIL", comment doit-elle être prise en compte
par la CRAM au niveau des ressources, lors du calcul de l'Allocation supplémentaire (allocation solidarité).

Cette rente provient d'un capital versé lors d'un accident du travail.
Une partie a été rachetée, l'autre reconvertie en rente à vie.

Cette rente AT est exonérée par le fisc, par la CAF, comment doit-elle être pour la CRAM (retraite).

Merci de vos réponses.
Amicalement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés